NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, EN TOUT OU EN PARTIE, DANS TOUTE JURIDICTION OU IL EST ILLÉGAL DE DIFFUSER, DE PUBLIER OU DE DISTRIBUER LA PRÉSENTE ANNONCE.

LES VALEURS MOBILIÈRES MENTIONNÉES DANS LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉES EN APPLICATION DU SECURITIES ACT ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES OU VENDUES AUX ÉTATS-UNIS, OU À DES RESSORTISSANTS AMERICAINS OU POUR LEUR COMPTE OU LEUR BÉNÉFICE, SAUF EN VERTU D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT APPLICABLE. AUCUNE OFFRE PUBLIQUE DE VALEURS MOBILIÈRES N'EST FAITE AUX ÉTATS-UNIS.

Eutelsat Communications S.A. annonce le succès de son offre d'obligations senior de 600 millions d'euros échéance 2032 et Eutelsat S.A. annonce le montant maximum d'acceptation de l'offre de rachat portant sur ses obligations 2028

Issy-les-Moulineaux, France — le 17 novembre 2026. Eutelsat Communications S.A. (ISIN: FR0010221234 - Euronext Paris / London Stock Exchange: ETL) (la « **Société** ») annonce ce jour le succès de son offre (l' « **Offre** ») portant sur un montant nominal global de 600 millions d'euros de nouvelles obligations senior libellées en euro à échéance 2032 (les « **Nouvelles Obligations** »). Les Nouvelles Obligations seront garanties par Eutelsat S.A. et OneWeb Holdings Limited.

Les Nouvelles Obligations porteront intérêt à un taux annuel de 7,750% et seront émises à 100% de leur valeur nominale.

Le 16 novembre 2026, Eutelsat S.A., filiale de la Société, a annoncé le lancement d'une offre de rachat portant sur ses obligations existantes de €600.000.000 1,500 % à échéance 2028 (ISIN : FR00140005C6), admises aux négociations sur la Bourse de Luxembourg (les « **Obligations Existantes** »), pour un montant nominal total maximal égal au montant nominal total des Nouvelles Obligations (le « **Montant Maximum d'Acceptation** »), sous réserve du droit d'Eutelsat S.A. d'augmenter ou de réduire ce montant à sa seule et entière discrétion (l'« **Offre de Rachat** » et, collectivement avec l'Offre, les « **Transactions** »).

À la suite de la fixation du prix des Nouvelles Obligations, Eutelsat S.A. annonce ce jour que le Montant Maximum d'Acceptation est fixé à €600.000.000. Eutelsat S.A. se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'acheter un montant significativement inférieur au Montant Maximum d'Acceptation, ou de n'en acheter aucun. L'Offre de Rachat expirera le 23 novembre 2026 à 16h00 (heure de Paris), sauf prorogation, résiliation anticipée ou retrait. Les résultats de l'Offre de Rachat devraient être annoncés dès que possible le 24 novembre 2026.

L'Offre de Rachat est lancée selon les termes et sous réserve des conditions décrites dans le Tender Offer Memorandum en date du 16 novembre 2026.

La Société prévoit d'utiliser le produit brut de l'Offre, si celle-ci est réalisée, pour (i) financer le rachat des Obligations Existantes dans le cadre de l'Offre de Rachat, (ii) payer les frais et dépenses liés aux Transactions et (iii) financer la trésorerie de la Société. Tout produit de l'Offre qui ne serait pas immédiatement utilisé dans le cadre de l'Offre de Rachat sera conservé sur un compte de trésorerie au bilan de la Société, jusqu'à son utilisation pour financer les rachats ou les remboursements des Obligations Existantes au plus tard à la date de leur maturité.

Le règlement-livraison des Nouvelles Obligations est prévu le 25 novembre 2026, sous réserve des conditions de réalisation usuelles. Le règlement-livraison de l'Offre de Rachat est prévu le 26 novembre 2026, sous réserve du règlement-livraison des Nouvelles Obligations.

****

Avertissement

Les Nouvelles Obligations seront offertes uniquement à des personnes non-américaines en dehors des États-Unis conformément à la Régulation S du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), sous réserve des conditions de marché et d'autres conditions. L'Offre de Rachat ne sera proposée qu'à des personnes non-américaines en dehors des États-Unis conformément à la Régulation S du Securities Act. Rien ne garantit que les Transactions soient réalisées ou, si elles sont réalisées, les conditions dans lesquelles elles seront réalisées. Les Nouvelles Obligations n'ont pas été enregistrées conformément au Securities Act ou à la règlementation sur les valeurs mobilières applicable de toute autre juridiction et ne peuvent être offertes ou cédées aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable des exigences d'enregistrement du Securities Act et de toute autre règlementation sur les valeurs mobilières applicables. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat concernant des valeurs mobilières, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Les Nouvelles Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen (l'« **EEE** »). À ces fins, un investisseur de détail désigne une personne dont le profil correspond à l'un (ou plusieurs) des cas suivants : (i) un client de détail au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de la directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « **MiFID II** »); ou (ii) un client au sens de la directive (UE) 2016/97 (telle que modifiée), lorsque ce client ne pourrait pas être considéré comme un client professionnel au sens de l'article 4, paragraphe 1, point (10) de MiFID II; ou (iii) pas un investisseur qualifié au sens du règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »).

Les Nouvelles Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail (tel que défini ci-dessus) au Royaume-Uni. L'expression « investisseur de détail » en ce qui concerne le Royaume-Uni désigne une personne qui n'est ni (i) un client professionnel, tel que défini à l'article 2, paragraphe 1, point (8), du règlement (UE) n° 600/2014 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu du *European Union (Withdrawal) Act 2018* ; ni (ii) un investisseur qualifié tel que défini au paragraphe 15 du *Schedule 1* du *Public Offers and Trading Regulations 2024*.

Ce communiqué ne constitue pas et ne constituera en aucun cas une offre au public ni une invitation au public en relation avec une offre au sens du Règlement Prospectus ou d'autres règlementations. L'Offre et la vente des Nouvelles Obligations seront effectuées conformément à une exemption prévue par le Règlement Prospectus à l'obligation d'établir un prospectus dans le cadre d'offres de valeurs mobilières.

Au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements relevant de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l' « **Ordonnance** ») , ou (ii) aux *high net worth entities* au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui il serait autrement légal de le distribuer, toutes ces personnes étant désignées ensemble les « **Personnes Concernées** ». Les Nouvelles Obligations ne peuvent être offertes qu'aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autrement d'acquérir ces Nouvelles Obligations ne sera faite qu'auprès des Personnes Concernées.

Professionnels MiFID II/ECP uniquement/Pas de DIC PRIIPs - Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFID II) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DIC) PRIIPs n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail dans l'EEE.

Professionnels MiFIR UK/ECP uniquement/Pas de résumé de produit CCI Regulations UK - Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFIR UK) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution).

Aucun résumé de produit requis par le *Consumer Composite Investments (Designated Activities) Regulations 2024* (tel que modifié) (les « **CCI Regulations** ») n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail au Royaume-Uni.

Ni le contenu du site internet de la Société ni aucun site internet accessible au moyen d'hyperliens disponibles sur le site internet de la Société ne sont incorporés dans ce communiqué et n'en font pas partie. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être limitée par la règlementation en vigueur. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer de ces restrictions et les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation à la règlementation applicable sur les valeurs mobilières de toute juridiction.

Déclarations prospectives

Ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les termes « croit », « estime », « anticipe », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera » ou « devrait » ou dans chaque cas, leurs variantes négatives ou autres ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne relèvent pas de faits historiques et incluent des déclarations concernant les intentions, les croyances ou les attentes actuelles de la Société ou de ses sociétés affiliées concernant, entre autres, les résultats, la situation financière, la liquidité, les perspectives, la croissance et les stratégies de la Société ou de ses sociétés affiliées et des industries dans lesquelles elles opèrent. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire dans le futur. Les lecteurs sont avertis que les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité réels de la Société ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels elles opèrent peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué. En outre, même si les résultats, la situation financière et la liquidité de la Société ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels elles opèrent sont cohérents avec les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatifs des résultats ou de leur évolution lors de périodes ultérieures.

Les déclarations et informations prospectives contenues dans ce communiqué sont faites à la date du présent communiqué et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser les déclarations ou informations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si cela est requis par la règlementation applicable sur les valeurs mobilières.